

DEMI-PENSION

Votre enfant à la possibilité de déjeuner au collège. Deux forfaits vous sont proposés :

- ✕ Forfait de 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- ✕ Forfait de 5 repas par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Ces frais sont forfaitaires, payables par trimestre selon les dispositions suivantes :

A TITRE INDICATIF

Tarifs 2021

Trimestre Janvier – Mars 2021

Forfait 4 jours (42 repas) : 133,98€

Forfait 5 jours (53 repas) : 164,30€

Trimestre Avril – Juillet 2021

Forfait 4 jours (44 jours) : 140,36€

Forfait 5 jours (55 jours) : 170,50€

Trimestre Septembre – Décembre 2021

Forfait 4 jours (53 jours) : 169,07€

Forfait 5 jours (66 jours) : 204,60€

**Tarif du tickets repas à l'unité pour les élèves déjeunant occasionnellement :
4,15€**

Une aide, en fonction des ressources, peut être demandée dans le cadre du fonds social collégien ou des cantines.

Contacter Madame Cazenavette, Assistante Sociale Scolaire.

Le tarif sera revu au 1^{er} janvier 2022 et sera communiqué en Conseil d'Administration.